



## COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE (SAVOIE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 novembre 2025

Le huit novembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire.

**Membres présents :** David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Lionel FUENTES, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Céline BORDIER, Jean Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Sarah COMMUNAL, Delphine LAINE, Fabien GARCIA, Annie GONTARD, Jean-Claude BENGRIBA, Patrick CHARLES, Marcel TRANCHANT, Bruno CHARRIER

**Procurations :** Véronique CORTES ROUX-LATOUR à Marcel TRANCHANT, Christophe SCHOERLIN à Florence YSARD JACOB, Gilles GLAREY à Carine PIBOULEU, Mathilde GAZZA à Jacky DONJON, Myriam FOUQUET à Lionel FUENTES

**Absents :** Guillaume FOUCHER, Elodie VANACKERE, Virginie FIELBARD

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	21	5	26

**Date de la convocation :** 31 octobre 2025

Monsieur Jacky GACHET a été élu secrétaire de séance.

#### Délibération N°2025/87

**OBJET : Renouvellement du système de vidéoprotection**

Le rapporteur : Pierre VERNEY, adjoint aux travaux, développement durable – Sûreté et sécurité

Il est rappelé que deux décisions municipales ont été prises, le 19 septembre 2017 et le 06 décembre 2019 pour solliciter la mise en place et l'extension du système de vidéoprotection de la commune.

La demande d'autorisation d'utilisation du système de vidéoprotection délivrée par la Préfecture n'étant valable que 5 ans il est nécessaire de procéder cette année à son renouvellement.

L'objectif de ce renouvellement est de continuer à améliorer la sécurité des personnes et des biens, de répondre davantage aux demandes sociales de prévention et de sécurité mais aussi de lutter contre les sentiments d'insécurité et d'incivilités.

Pour rappel, la commune est dotée de 87 caméras, réparties comme suit :

Secteur où les caméras sont positionnées	Nombre de caméras
Lac Saint Clair	12
Plan Ravier	3
Chemin de la Plaine	1
D925	5
Collège / Ecole de la Croisette	4
Pompiers	1
Mairie	7
Centre-ville	17
Accusé de réception en préfecture 073-20000-FR-175-X-0000202587-DID Date de télétransmission : 09/11/2025 Date de réception préfecture : 12/11/2025	2
Ecole de la Neuve / Piscine	2
Cimetière	1
Gymnase Seytaz	12
Ecole des Grillons / Médiathèque / Centre d'animation	10
Crèche	1

Zone du Héron	2
Stade de football	4
Le Villaret d'Etable	2
Etable chef-lieu	1

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu le code de la route et le code de l'environnement ;

Après en avoir délibéré :

POUR (S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	NPPV
26			

**VALIDE** le renouvellement de la demande d'autorisation d'utilisation du système de vidéoprotection de la commune auprès de la Préfecture de la Savoie.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents dans le cadre de cette affaire.

Valgelon-La Rochette, le 08 novembre 2025.

Le secrétaire de séance,

Jacky GACHET



David ATEZ

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 12/11/2025 et de sa publication ou notification le 12/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 073-200088892-20251109-Del00587-DE.  
Date de transmission : 12/11/2025 de sa publication.  
Date de réception préfecture : 12/11/2025  
recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai